DOSSIER DE PRESSE

Eaux de Marseille Environnement : Trier et recycler, c'est facile !

Contacts presse :
Sophie VAGUE – 04 91 57 60 76
Adeline LEVEQUE – 04 91 00 68 97

FOIRE INTERNATIONALE DE MARSEILLE
21 SEPTEMBRE – 1 OCTOBRE 2012

bronzo

Eaux de Marseille ENVIRONNEMENT

DOSSIER DE PRESSE

Sommaire

Apprendre le tri de façon ludique !

- **Un stand informatif et engagé**
- **Des animations ludiques et pédagogiques**
- **Les Recyclowns : ambassadeurs du tri pour les enfants !**

Trier c'est économiser, Economiser c'est préserver !

- **Sans tri, quel futur pour la planète ?**
- **Quels déchets trier ?**
- **Trier c'est économiser !**
- **Comment trier ?**

La collecte sélective : pourquoi et comment

- **Nous pouvons recycler plus de 60% de notre poubelle !**
- **Pourquoi faut-il recycler les déchets ?**
- **La seconde vie des déchets**

Le centre de tri des déchets Bronzo

- **Mode d'emploi**
- **De nouveaux équipements**

Eaux de Marseille Environnement

- **Partenaire des entreprises**
- **La gestion collective des déchets**

Lexique

Des photos libres de droit sont disponibles sur simple demande.

bronzo

Eaux de Marseille ENVIRONNEMENT

Eaux de Marseille Environnement :
Apprendre le tri de façon ludique !

Les sociétés du Groupe des Eaux de Marseille, spécialisées dans les domaines de l'environnement, seront présentes au rendez-vous de la Foire Internationale de Marseille du 21 Septembre au 1er Octobre prochain.

Afin de promouvoir une gestion responsable des déchets ménagers et industriels, son stand sera situé sur l'esplanade extérieure, au sein du village dédié au développement durable. Les visiteurs pourront ainsi bénéficier d'une information globale sur les déchets et leur impact écologique. Ils y trouveront aussi de nombreux renseignements quant à leur traitement et à leur recyclage, qu'ils soient ménagers ou industriels.

- **Un stand informatif et engagé pour un comportement éco-citoyen**

A cette occasion, «Eaux de Marseille Environnement» proposera aux visiteurs une exposition sur le tri sélectif et les bénéfices du recyclage. Ce sera également l'occasion de découvrir la deuxième vie de nos emballages, une fois revalorisés. Cette opération ajoutera une dimension pédagogique à la sensibilisation des visiteurs aux gestes simples mais durables du tri sélectif des déchets.

- **Des animations ludiques et pédagogiques**

Eaux de Marseille Environnement aménage à l'extérieur de son stand, sur l'esplanade, des jeux dédiés à l'apprentissage du tri sélectif des déchets.

Arbre à dessins (3/8 ans) : un arbre géant en carton devra être refleuri avec les dessins des enfants sur le thème : « dessine la nature de demain »

Jeu'recycle (6/10 ans) : ce jeu géant de 30m2 au sol, basé sur le jeu de l'oie, consiste à répondre à des questions sur le thème du tri et du recyclage des déchets. Les enfants participants se positionnent sur la bâche de jeu, tirent leur dé géant en mousse, avancent du nombre de cases indiqué et exécutent les gages correspondant à la case désignée. Les enfants seront très vite passionnés par ce jeu mais parfois contrariés momentanément s'ils doivent passer leur tour… Une manière ludique d'apprendre en s'amusant et de tester des connaissances sur le tri sélectif des déchets.

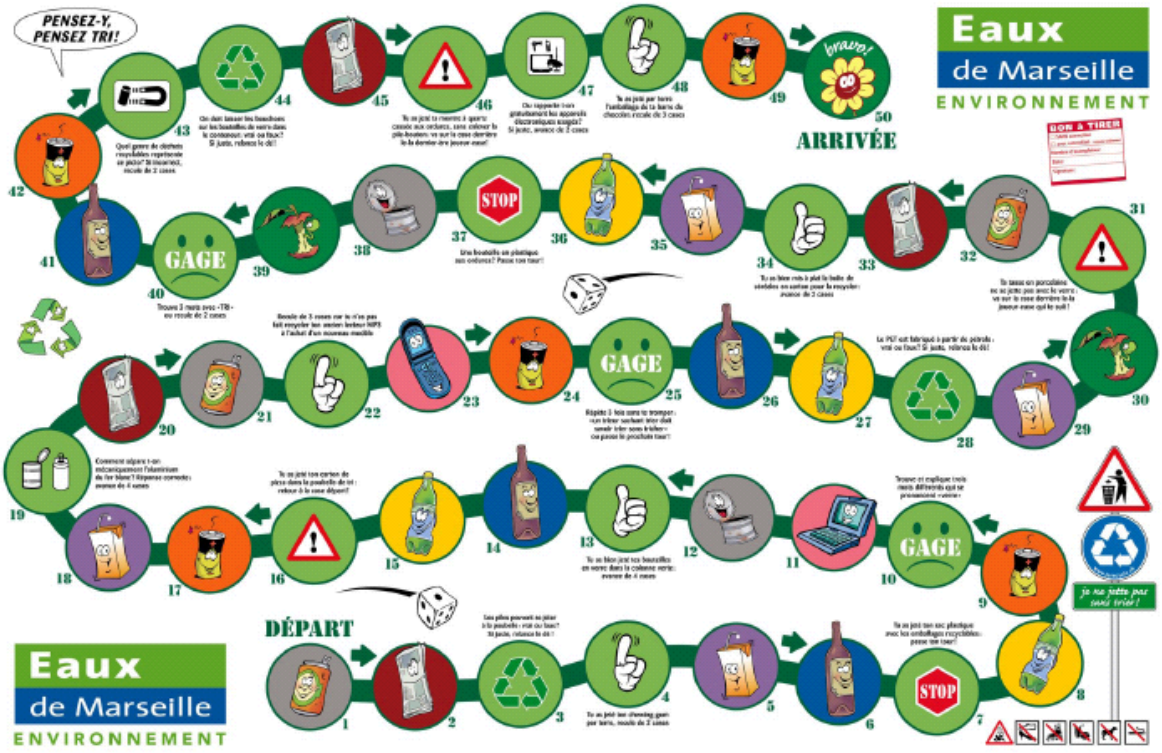

Tri'vite (8/12 ans) : le joueur dispose de « cartes déchets » qu'il doit insérer, le plus rapidement possible, dans 3 « urnes poubelles » (1 pour le tri du papier, plastique, métal, 1 pour le verre et 1 pour les ordures ménagères). Celui qui met les cartes déchets correspondant aux urnes poubelles le plus rapidement remporte la partie

- **Les recyclowns : ambassadeurs du tri pour les enfants !**

Le mercredi 26 septembre 2012, de 15h à 17h, deux nouveaux personnages débarquent sur le stand Eaux de Marseille Environnement : les Recyclowns ! A travers un spectacle et des animations burlesques, les Recyclowns sensibilisent le public de manière détournée à la gestion des déchets et au tri des ordures ménagères. Le spectacle, mêlant improvisations et scènes écrites, est interprété par Julie Font et Noémie Lefebvre, comédiennes et clowns.

Trier c'est économiser,
Economiser, c'est préserver !

- **Sans tri, quel futur pour la planète ?**

Les durées de dégradation des déchets déversés dans la nature se comptent en dizaines d'années. La pollution dégrade notre espace de vie : effet de serre, déforestation, diminution de la couche d'ozone et des ressources naturelles… Autant de fléaux que l'on ne peut plus ignorer.

Chaque déchet jeté dans la nature a besoin de temps pour se dégrader et définitivement se « fondre » dans l'environnement. Selon le degré de pollution de leurs composants, les déchets polluent directement le sol et l'eau. Il est temps d'agir !

Types de déchets et leur temps de dégradation

→ **5 ans**

→ **100 ans**

→ **1000 ans**

→ **5000 ans**

bronzo

Eaux de Marseille ENVIRONNEMENT

Trier nos emballages, qui représentent près de 50% en volume de notre poubelle, c'est participer, à notre niveau, à la préservation de notre environnement. A partir des matériaux récupérés, le recyclage permet la diminution de pollution ainsi que la fabrication de nouveaux objets, tout en consommant moins d'énergie et de matières premières : bois, eau, pétrole, bauxite, minerai de fer.

Les chiffres clés du tri sélectif :

40 millions de tonnes d'emballages recyclées depuis **20** ans

45 kg d'emballages triés par an et par habitant en France, et **21** kg dans les Bouches-du-Rhône

62,2 millions de Français ont accès à un dispositif de tri sur **64,7** millions recensés

63% des emballages ménagers sont triés et recyclés par an

- **Quels déchets trier ?**

Cinq types de déchets peuvent être déposés dans les contenants de collecte sélective. Ce sont les déchets ménagers recyclables :

- **Bouteilles et flacons plastique**
- **Emballages cartons et briques alimentaires**
- **Boites et emballages en acier et aluminium**
- **Journaux et magazines**
- **Verre**

Le saviez-vous ?

Gravats, végétaux, encombrants, mais aussi les déchets dits dangereux (piles et batteries, huiles de vidange, peinture et solvants) doivent être déposés dans les déchèteries.

- **Trier c'est économiser !**

JOURNAUX MAGAZINES...
RECYCLER 1 TONNE DE PAPIER = 10 mois de consommation énergétique d'un habitant économisées !
BOUTEILLES ET FLACONS PLASTIQUES
RECYCLER 1 TONNE DE BOUTEILLES = 800kg de pétrole, 250 cm3 de gaz naturel, 2300 kg de CO2 économisés !
BOÎTES MÉTALLIQUES
RECYCLER 1 TONNE D'ALUMINIUM = 2,3 tonnes de bauxite, 7 tonnes de CO2 économisés !
EMBALLAGES CARTON
RECYCLER 1 TONNE DE CARTON = 1 an de consommation énergétique d'un habitant économisé !

- **Comment trier ?**

Différents contenants sont installés à proximité du domicile des habitants. Le geste du tri devient progressivement une pratique courante.

La collecte sélective : pourquoi et comment

- **Nous pouvons recycler plus de 60% de notre poubelle !**

Préserver notre environnement est une évidence. Trier et recycler les déchets sont des impératifs auxquels répondent les sociétés spécialisées d'Eaux de Marseille Environnement, SILIM et BRONZO. Partenaires des collectivités locales, leurs spécialistes assurent la mise en œuvre des collectes sélectives des déchets ménagers dans notre région.
La collecte sélective consiste à récupérer des emballages ménagers recyclables, ainsi que les journaux et magazines. Objectif : les valoriser et recréer du neuf avec du vieux.

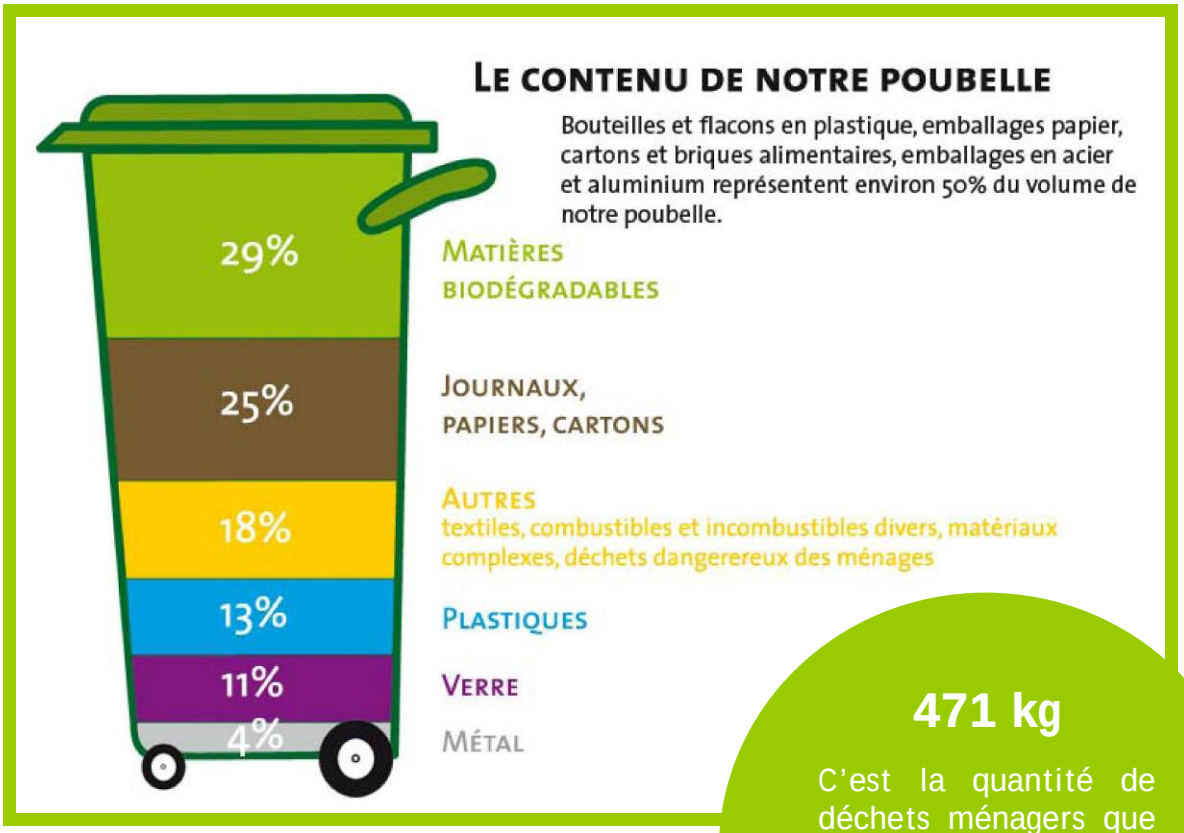

471 kg

C'est la quantité de déchets ménagers que produit un Marseillais, à lui seul, durant une année. Presque 1.3 kg de déchets par personne et par jour.

- **Pourquoi faut-il recycler les déchets ?**

- Le recyclage, c'est quoi ?

Les déchets mêlés, issus des collectes sélectives, sont acheminés jusqu'aux centres de tri. Une fois triés, par nature, les matériaux recyclables sont mis en balles et expédiés vers des unités industrielles de valorisation : papeteries, usines de régénération du plastique, sidérurgie… Ils constituent ainsi des matières premières, dites de deuxième génération, dont la qualité et le conditionnement doivent répondre à un cahier des charges précis, fixé par les industries utilisatrices.

« Le recyclage des déchets désigne l'ensemble des techniques de transformation des déchets après récupération, visant à en réintroduire tout ou partie dans un cycle de production. »

Définition donnée par le JO du 12 avril 2009

Le saviez-vous ?

Contrairement à une idée reçue selon laquelle ce logo d'Eco-emballages indique que l'emballage est recyclable ou fabriqué à partir de matériaux recyclables, celui-ci signifie simplement que la société qui fabrique ce produit contribue financièrement à la collecte sélective des déchets, via l'écotaxe.

- La seconde vie des déchets

RECYCLER...
PERMET D'ÉCONOMISER...
...ET DE FABRIQUER
1 tonne de plastique
600 kg de pétrole, 250 kg de gaz naturel et 2300 kg de Co2
725 couettes, 1813 pulls polaires ou 70 bacs
1 tonne de papiers / cartons
1,4 tonnes de bois et 49 m³ d'eau
900 kg de papier ou 4125 boites à chaussures ou 16500 boites à oeufs
1 tonne de briques alimentaires
2 tonnes de bois et 10 m³ d'eau et 130 kg de Co2
6670 rouleaux de papier toilette ou 29000 de paquets mouchoirs
Se recycle à l'infini !
1 tonne d'aluminium
2,4 T de bauxite, 6900 kg de Co2 et 95% d'énergie en - qu'en 1ère fusion
106 chaises, 265 vélos ou 530 trotinettes
Se recycle à l'infini !
1 tonne d'acier
2,3 T de minerai de fer, 1800 kg de Co2 et 11,6 m³ d'eau
19 chariots de supermarchés, 1.4 voitures, 1229 boules de pétanque
Se recycle à l'infini !
1 tonne de verre
700 kg de sable, 500 kg de Co2 et 1,2 m³ d'eau
1 tonne de verre ou 2140 bouteilles de 75 cl
Déchets : passons au vert !
Eaux de Marseille ENVIRONNEMENT

bronzo

Eaux de Marseille ENVIRONNEMENT

Le centre de tri des déchets Bronzo

Le centre de tri d'Aubagne, géré par Bronzo, a pour vocation de valoriser les matériaux recyclables. Créé en 1997, il dispose d'une superficie de 5 200m², d'une chaine de tri pour les collectes sélectives des ménages, de deux presses à balles et d'un broyeur déchiqueteur.

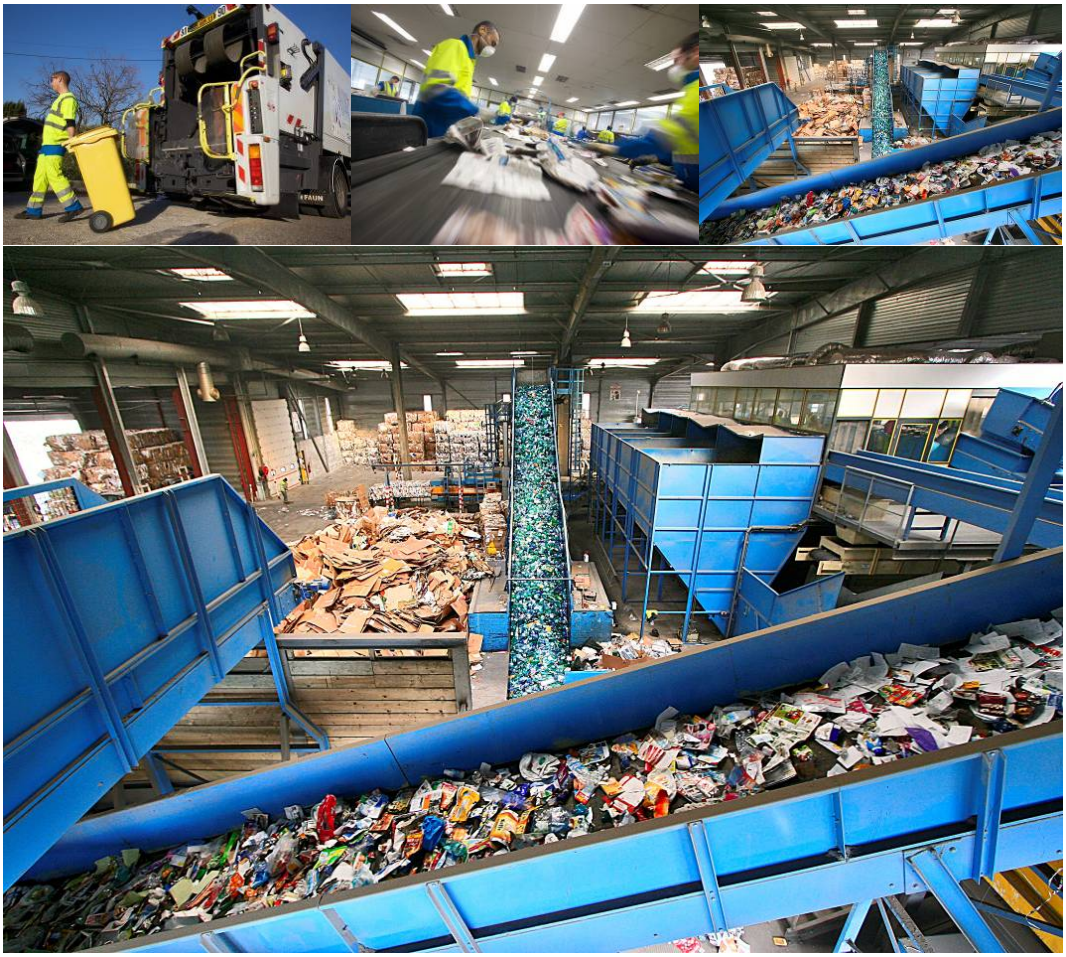

- **Mode d'emploi**

Plus de trente personnes travaillent sur le site tout au long de l'année et le centre accueille environ 1 500 visiteurs par an. En effet, expliquer le métier du tri et les différentes étapes de la vie des déchets permettent de développer la sensibilisation du public aux éco-gestes du tri sélectif.

Le tiers des déchets triés au centre Bronzo à Aubagne le sont pour le compte des collectivités. Ces déchets proviennent des collectes sélectives d'emballages ménagers en porte-à-porte et points d'apport volontaire. En 2011, cela a représenté 10 400 tonnes, soit environ 7 tonnes de déchets triées par heure.

Les déchets des industriels et des entreprises représentent 66 % du total, ce qui correspond à 19 928 tonnes triées l'an dernier. Ce chiffre a quasiment doublé par rapport à l'année précédente, avec le développement du tri des déchets au sein des entreprises.

Le fonctionnement du tri au centre est simple, il tient compte des matériaux et de leur provenance. Les déchets ménagers recyclables sont triés sur la chaîne - bouteilles et flacons plastiques, cartons et cartonettes d'emballages, boîtes de conserve, canettes, briques alimentaires, journaux et magazines.

Les déchets industriels recyclables sont triés au sol - plastique (bâches plastiques et films étirables), cartons et papiers (6 sortes de papiers différents), bois, métaux ferreux.

- **De nouveaux équipements**

Dans un objectif constant d'optimisation de son efficacité, le centre de tri s'est doté d'une organisation et d'un équipement productif. Un dispositif de pesée du flux de matériaux traités, un affinage de tri selon la provenance du déchet et la mise en place de convoyeurs acheminant les déchets non triés vers un centre de traitement agréé sont autant de facteurs distinctifs témoignant de la qualité et de l'implication du centre de tri. Une presse à balles supplémentaire et un broyeur à papier, dédiés l'un et l'autre aux déchets industriels, font partie des équipements nouvellement acquis par la société.

Eaux de Marseille Environnement…

- **Partenaire des collectivités et des entreprises**

Parce que l'environnement revêt une importance accrue face aux impératifs liés à la qualité du cadre de vie, le Groupe des Eaux de Marseille s'engage dans ce domaine depuis plus de 30 ans. Au travers des cinq sociétés qui composent « Eaux de Marseille Environnement », il est devenu un acteur majeur au niveau régional pour la gestion globale des déchets. Ses métiers couvrent l'ensemble du cycle de collecte et de traitement des différents types de déchets, sur les Bouches-du Rhône et départements limitrophes.

Déchets ménagers et déchets industriels banals (Dib) :

-> Collecte, transport, traitement, tri, recyclage et valorisation
-> Centre de tri et centres de transferts
-> Location de bennes et de compacteurs
-> Nettoiement urbain

bronzo
silim

Déchets industriels dangereux :

-> Collecte, tri et recyclage
-> Transport, pompage et stockage
-> Fourniture de conditionnements spécifiques

tep

Assainissement :

-> Entretien des réseaux d'eaux usées et pluviales
-> Débouchage, pompage et vidange
-> Etudes et diagnostics pour les systèmes d'assainissement non collectif
-> Inspection des réseaux par caméra, test d'étanchéité, contrôle de compactage
-> 3D : désinfection, désinsectisation, dératisation

bondil
spgs

- **Quelques chiffres…**

5 sociétés spécialisées
Certification **ISO 9001** de toutes les sociétés et **ISO 14 001** de 2 sites
700 collaborateurs
800 clients industriels et entreprises
92 communes clientes
600 engins et véhicules lourds fonctionnant au gazole vert
Plus de **20** bases d'exploitation et d'agences sur la région
3 centres de tri additionnant 130 000 tonnes de déchets valorisés
1 500 visiteurs (scolaires, associations, entreprises) par an au centre de tri Bronzo

- **Quelques références d'Entreprises Clientes**

- **Contacts presse**

SOPHIE VAGUE – 04 91 57 60 76

ADELINE LEVEQUE – 04 91 00 68 97

Lexique

Recyclage

Procédé de traitement des déchets industriels et des déchets ménagers qui permet de réintroduire, dans le cycle de production d'un produit, des matériaux qui le composent. L'un des exemples qui illustre ce procédé est celui de la fabrication de bouteilles neuves avec le verre de bouteilles jetées puis récupérées.

Valorisation

La valorisation des déchets consiste à transformer des déchets ménagers ou industriels en énergie et en matériaux réutilisables. Elle peut prendre plusieurs formes : recyclage, incinération puis récupération de l'énergie produite (vapeur et électricité), compostage. Cela constitue une alternative aux décharges et permet la préservation des matières premières naturelles.

TGAP

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes, instituée par la loi de finances pour 1999, est constituée du regroupement de plusieurs taxes liées à l'environnement. Cette taxe est proportionnelle au degré de pollution engendré par toute activité (production de déchets industriels et ménagers, pollution atmosphérique, nuisances sonores...). Evolutive, elle a vocation à se substituer à l'ensemble des prélèvements fiscaux et parafiscaux actuellement en vigueur en environnement. Cette taxe sur les activités polluantes doit permettre de mieux appliquer le principe pollueur-payeur.

DIB (déchet industriel banal)

Déchet ni inerte ni dangereux, généré par les entreprises dont le traitement peut éventuellement être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères : cartons, verre, déchets de cuisine, emballages, déchets textiles, ...

DID (déchets industriels dangereux)

Déchets qui peuvent générer des nuisances pour l'homme ou pour l'environnement. Ils présentent des propriétés de danger explosif, inflammable, irritant, nocif, corrosif, infectieux, toxique... Ces déchets font l'objet d'un contrôle administratif renforcé (production, stockage, transport, élimination.) Ils ont un étiquetage approprié.

Grenelle de l'environnement

Grand débat public sur l'environnement désiré par le Président de la République qui traduit la volonté de refonder la politique de l'écologie en France et d'inventer collectivement les conditions d'une croissance nouvelle en établissant un contrat entre l'Etat, els collectivités territoriales, les syndicats, les entreprises et les associations sur une durée de 5 ans.

Eco emballages

Entreprise privée française, créée par des industriels de la grande distribution et agréée par les pouvoirs publics. Elle met en œuvre, avec les collectivités locales, le traitement (collecte, recyclage...) des déchets d'emballages ménagers. Elle collecte une somme de 1 à 3 centimes par emballage produit par les entreprises

Taux de recyclage des déchets

Rapport entre la quantité d'un matériau produite en vue de recyclage et le gisement de ce matériau dans les déchets ménagers de la population desservie. Pour les matériaux récupérés en sortie d'unité de traitement (compostage, méthanisation ou incinération), la quantité prise en compte est le poids net (gangue).